

REUNION DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit le 15 février à 10 heures 13 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. PIERRE BOULANGER, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. STEPHANE DECAYEUX, MME BLANDINE DENIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, MME MARGAUX DELETRE, M. PASCAL DELNEF, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, MME NATHALIE TEMMERMAN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. HUBERT DE JENLIS, MME MARION LEPRESLE, M. JEAN-JACQUES STOTER

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. DELNEF pour M. LEC, Mme DAMIS-FRICOURT pour Mme DARRAS, Mme LEPRESLE pour Mme DENIS, M. BOULANGER pour Mme MAILLE-BARBARE, M. de JENLIS pour Mme FONGUEUSE, Mme CARON-DECROIX pour M. BEAUVARLET, Mme DELETRE pour Mme de WAZIERS

M. le Président à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal du 14 février 2018.

Revenant sur les débats de la veille et les conditions de présentation de son amendement, Mme WYBO déplore la difficulté de s'exprimer sur l'immigration illégale ; puis s'adressant à M. LEC lui demande si elle doit voir une menace dans ses propos de la veille. Elle réaffirme son appartenance à la famille politique souverainiste.

M. LEC demande à compléter la réponse de M. STOTER aux propos de M. BOULANGER qui l'invitait « à cesser de pinailler » pour un montant de 0,02% du budget.

M. VARLET invite Mme WYBO à ne pas lui donner de leçon quant à son engagement politique clair depuis plus de quinze ans au sein de l'UMP puis du parti « Les Républicains ».

M. LEC tient à préciser que ses propos de la veille ne se référaient pas à l'amendement de Mme WYBO mais à un tract distribué au Conseil municipal d'Abbeville, ce tract ayant reçu la qualification en justice d'injure.

M. le Président assure M. LEC qu'une copie de l'enregistrement de la séance publique d'hier lui sera fournie et que les vérifications seront opérées.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. JARDE pour M. DEWAELE, M. HERTAULT pour Mme MARTIN, Mme LHOMME pour M. BOHIN

Le procès verbal de la séance du 14 février 2018 est adopté à l'unanimité.

18.2.17. - ELABORATION DE CONTRATS PLURIANNUELS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES SERVICES D'AIDE A DOMICILE - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

Mme MARCHAND veut alerter sur la situation des services de maintien à domicile des personnes âgées. Elle estime que les CPOM ne conviennent pas au financement de ces services compte tenu des demandes drastiques des baisses de dépenses. Elle juge que le secteur de la prise en charge des personnes âgées nécessite un financement spécifique de la part de l'Etat et du Département. Elle demande à ce que le Département devienne véritablement le chef de file de ces politiques compte tenu des éléments connus depuis le 30 janvier. Elle ajoute que le Ministre reçoit les familles d'usagers le 15 mars prochain.

M. le Président lui indique que la nouvelle tarification représente un coût supplémentaire de 300 000 € pour le Département de la Somme et que l'application de la tarification aux services à domicile est très complexe. En réponse à Mme BENEDINI, M. le Président et M. DEWAELE se disent étonnés du courrier adressé aux élus, en pleine session du budget primitif, par l'URIOPSS alertant sur la situation des services de maintien à domicile. M. DEWAELE ajoute que l'ensemble des associations de maintien à domicile a été reçu le 21 décembre 2017 et que la signature du CPOM correspond au prolongement et à la poursuite du chantier entrepris sous l'ancienne mandature avec davantage d'engagements.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français » et « Union des Droites Populaires » s'abstenant.

18.2.18. - PERSONNES AGEES - ALLOCATIONS - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

Mme MARCHAND dénonce le reste à charge trop important pour les aînés dans leur prise en charge et estime que le Département doit porter auprès du Gouvernement la question d'une loi ASV2 pour stopper l'inflation du reste à charge dont les usagers sont victimes, et que cette entreprise doit dépasser les clivages politiques. Elle voit dans la prise en charge des aînés un levier pour l'emploi des jeunes.

M. le Président dit partager une grande partie de ces propos et souligne l'incompréhension régnant entre les Départements et le Gouvernement.

M. VARLET indique que le lycée agricole de Péronne dispense des formations de qualité aux métiers de l'aide à la personne.

M. le Président assure que le Département jouera tout son rôle dans le domaine de l'aide à domicile.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. DECAYEUX pour Mme BIZET.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français » et « Union des Droites Populaires » s'abstenant.

18.2.19. - PERSONNES AGEES - MAINTIEN A DOMICILE - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

Mme MARCHAND dénonce le paradoxe de la loi ASV qui tout en reconnaissant que la prise en charge des aidants ne prévoit pas leur formation.

Pour M. DEWAELE, la loi ASV a permis de diminuer le reste à charge de la personne âgée et le déplafonnement des plans d'aide. Toutefois, bien qu'il n'existe quasiment plus de plans d'aide plafonnés, la majoration de 500 € de l'Etat est quasiment impossible à obtenir dans la mesure où le plan d'aide doit être à son maximum pour obtenir cette majoration de l'Etat.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français » s'abstenant et « Union des Droites Populaires » s'abstenant sur l'action 3.

18.2.20. - PERSONNES AGEES - ACCUEIL FAMILIAL - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français » s'abstenant.

18.2.21. - PERSONNES AGEES - ACCUEIL EN ETABLISSEMENT + AMENDEMENT (déposé par le groupe « Somme à Gauche ») **M. Marc DEWAELE, président, rapporteur**

M. DAVERGNE défend l'amendement déposé par le groupe « Somme à Gauche ».

M. DEWAELE estime que l'évolution des MARPA en raison de leur coût, vers les résidences autonomie prévues par la loi ASV est inéluctable. Il rappelle que le Département intervient dans le financement des MARPA par une dotation dépendance mais également par les équipes médico-sociales qui mettent en place les plans d'aide. Il rappelle également l'éligibilité à l'aide sociale départementale d'une personne résidant depuis plus de six ans en MARPA.

M. DAVERGNE estime que les sommes prévues par l'amendement sont dérisoires par rapport au budget et permettraient de répondre aux demandes pressantes sur le territoire.

Pour Mme MARCHAND, il est nécessaire de s'interroger sur la formation des auxiliaires de vie dans les MARPA. Elle exprime son accord pour davantage de places éligibles à l'aide sociale en MARPA.

M. le Président rappelle que les MARPA ne sont pas destinés à l'accueil de personnes très dépendantes. Il avoue ne pas comprendre l'amendement dans la mesure où un effort d'ouverture de places à l'aide sociale est fait pour la première fois. Il indique que l'année prochaine les places éligibles à l'aide sociale seront doublées. Il réaffirme également la nécessité de ne pas cumuler les dispositifs mais d'évaluer l'impact en fonctionnement des nouvelles places habilitées à l'aide sociale. Il convient qu'un besoin est constaté en ce domaine mais que les évolutions sont cadencées en fonction de ces besoins.

M. DAVERGNE rappelle qu'il était aux côtés du Président SOMON sous l'ancienne mandature pour défendre davantage d'habilitation à l'aide sociale en MARPA.

Pour M. JARDE cette critique est injustifiée car de nouvelles places sont habilitées à l'aide sociale.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, les groupes « Centre et Indépendants », « Somme Droite et Indépendante » et « Somme Perspectives et Territoires » votant contre.

Mme MARCHAND exprime son désaccord face à une démarche de solliciter d'autres collectivités dans le contexte d'un abandon de l'Etat, le Département devant tenir sa place dans le cadre de ses compétences légales.

M. le Président lui indique que le schéma d'autonomie concerne tous les élus et toutes les collectivités, et qu'il n'est pas question ici de se décharger d'une compétence mais constate que les élus locaux veulent souvent décider et faire payer le Département.

Pour M. RENAUX il est nécessaire d'être intransigeant pour obtenir de l'Etat les moyens pour le Département de mener ses actions.

M. DEWAELE rappelle que le Département participe à l'investissement des établissements mais que les principaux financeurs sont les familles. Il remarque que les communes ne font pas payer aux familles l'investissement pour les écoles.

Pour M. le Président il n'est pas question de faire payer les autres collectivités mais d'envisager un travail conjoint. Il constate que comme les autres collectivités, le Département baisse ses dotations et remarque le paradoxe de la loi NOTRe qui voulait compartimenter les compétences alors que, sans financement croisé, il devient impossible d'élaborer un projet.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français » et « Union des Droites Populaires » s'abstenant.

18.2.22. - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - ALLOCATIONS- M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » s'abstenant.

18.2.23. - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - MAINTIEN A DOMICILE- M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

Mme DARRAS évoque le problème de la verbalisation des porteurs de la carte mobilité inclusion, la police municipale amiénoise n'étant pas équipée pour les lire en dématérialisé.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » s'abstenant.

18.2.24. - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - ACCUEIL FAMILIAL- M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » s'abstenant.

18.2.25. - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - ACCUEIL EN ÉTABLISSEMENT - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » s'abstenant.

18.2.26. - POLITIQUE DE LA VILLE + AMENDEMENT (déposé par le groupe « Somme à Gauche ») M. Marc DEWAELE, président, rapporteur

M. LEC défend l'amendement déposé par son groupe.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, les groupes « Centre et Indépendants », « Somme Droite et Indépendante », « Somme Perspectives et Territoires » et « Union des Droites Populaires » votant contre.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » votant contre.

18.2.27. - MOTION « POUR UNE MISE EN ŒUVRE DE L'APA (ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE) A DOMICILE QUI GARANTIT L'EGALITE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AGEES SUR L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT, EN TOUTE TRANSPARENCE AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS » (déposée par le groupe « Somme à Gauche ») - Mme Zohra DARRAS, rapporteure

M. DEWAELE indique avoir transmis les tableaux des chiffres de l'APA mandataire et prestataire et félicite Mme NGUYEN, directrice de l'Autonomie, pour ces statistiques qui démontrent que le système prestataire ne subit pas de casse.

Mme WYBO apprécie le travail considérable fourni par les services mais ne fait pas la même interprétation des chiffres, et ne participera pas au vote sur cette motion dans la mesure où elle estime que l'idéologie ne doit pas guider le choix de la personne âgée.

Mme DARRAS insiste sur le libre choix de la personne âgée dans le mode de service de l'APA.

Il est procédé à un vote sur la motion qui est rejetée, les groupes « Centre et Indépendants », « Somme Droite et Indépendante » et « Somme Perspectives et Territoires » votant contre, les groupes « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » s'abstenant et le groupe « Union des Droites Populaires » ne participant pas au vote.

18.2.28. - MOTION « LA REPUBLIQUE VA BIEN LORSQU'ELLE S'OCCUPE DE SA JEUNESSE ET DE SES AINES » (déposée par le groupe « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste, le groupe « Parti Communiste Français » et le groupe « Les Elues Ecologistes ») - **Mme Nathalie MARCHAND, rapporteure**

M. le Président propose de renvoyer cette motion à la réécriture en 2^{ème} commission de manière à ce qu'il puisse être voté demain en séance.

M. LEC indique que cette proposition l'agrée.

M. BOULANGER fait part de la surdité de l'ARS quant aux demandes de la maison de retraite de Moreuil sur la perte de quatre emplois aidés aboutissant à l'impossibilité pour son service d'hospitalisation à domicile de répondre aux demandes engendrant un glissement de tâches sur les aides à domicile.

Mme WYBO mentionne qu'elle sera absente demain mais indique qu'elle apporte son soutien à la motion.

La motion est renvoyée à l'examen de la 2^{ème} commission.

18.2.29. - VŒU « L'HOPITAL PSYCHIATRIQUE PHILIPPE PINEL DELAISSE PAR LES POUVOIRS PUBLICS » (déposé par le groupe « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et le groupe « Parti Communiste Français ») - **Mme Nathalie MARCHAND, rapporteure**

M. le Président propose d'examiner ce vœu demain.

En réponse à Mme MARCHAND, Mme de WAZIERS confirme que la Haute Autorité de Santé a diligenté une mission pour l'hôpital Philippe PINEL mais qui est un peu prématurée pour en obtenir les conclusions.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 12h14 est reprise à 14h41).

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. STEPHANE DECAYEUX, MME BLANDINE DENIS, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, MME MARGAUX DELETRE, M. PASCAL DELNEF, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : M. PIERRE BOULANGER, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. MARC DEWAELE, MME MARION LEPRESLE, M. JEAN-CLAUDE RENAUX

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. RENAUX pour Mme MARCHAND, M. BOULANGER pour Mme MAILLE-BARBARE

18.2.9. - BILAN INTERMEDIAIRE DU PDI 2017-2021 - Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

18.2.10. - FONDS D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION (FAPI) - Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

18.2.11- RSA ET AIDES FINANCIERES AU PARCOURS D'INSERTION - Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure

Mme DARRAS espère que l'association CYPRES trouvera un appui favorable et conséquent du Département pour le travail qu'elle conduit auprès de personnes en situation de surendettement non autonomes pour le montage des dossiers à la Banque de France.

Mme de WAZIERS reconnaît que l'association CYPRES prend en charge de façon satisfaisante les situations de surendettement complexes mais qu'elle doit répondre aux appels à projets.

M. le Président souligne que les assistantes sociales et les conseillères en économie sociale et familiale du Département gèrent également les dossiers de surendettement complexes car relevant de problématiques multifactorielles. Il indique que l'association CYPRES sera reçue pour examiner le cadre dans lequel le partenariat avec les services du Département pourra être poursuivi.

Mme DARRAS précise que les situations qu'elle évoque nécessitent un accompagnement spécifique.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe « Somme à Gauche » votant contre.

18.2.12. - INSERTION - Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. DEWAELE pour Mme de WAZIERS.

Mme DARRAS demande que soit fourni le chiffre exact de bénéficiaires du RSA.

Mme de WAZIERS lui indique que les chiffres sont présentés au rapport du Président et que les appels à projets ont permis une réponse la plus proche et la plus adaptée des besoins aux bénéficiaires.

M. le Président estime que la baisse du nombre de bénéficiaires du RSA est liée à l'action conjointe du Département, de Pôle Emploi et de la Région Hauts de France.

Mme de WAZIERS rappelle que l'ouverture de chantiers d'insertion a permis l'entretien et le nettoyage de plus de 397 km de voirie départementale. Elle souligne la volonté de l'ensemble des partenaires de minimiser la distance à l'emploi pour ces bénéficiaires.

M. le Président ajoute que les chiffres des sorties positives du RSA seront fournis dans le cadre de l'évaluation de politiques départementales.

Mme DARRAS précise que son intention était d'attirer l'attention sur le sort des personnes dont les contrats aidés ont été supprimés.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. JARDE pour Mme DELETRE.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe « Somme à Gauche » votant contre, les groupes « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » s'abstenant.

18.2.13. - FONDS SOCIAL EUROPEEN : DEMANDE DE SUBVENTION GLOBALE - Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

18.2.14. - PARTENARIAT AVEC POLE EMPLOI POUR UNE APPROCHE GLOBALE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI - Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DARRAS indique que son groupe s'abstiendra sur cette convention de partenariat dans l'attente de ses résultats. Elle affirme que des demandeurs d'emploi ont été radiés suite à l'absence de réponse à un rendez-vous à un entretien fixé par sms ou par courriel.

M. le Président se dit très surpris d'un tel manque d'humanité qui conduirait à la radiation d'un demandeur d'emploi pour un sms manqué. Il juge qu'il faut se garder de faire d'un cas particulier une généralité et que les agents de Pôle Emploi, comme ceux du Conseil départemental, sont très investis dans leurs missions. Il ajoute que cette convention de partenariat permettra d'associer un conseiller Pôle Emploi et un travailleur social pour lever les blocages de retour à l'emploi.

Mme DARRAS réaffirme que la fracture numérique et l'accès à des ressources numériques constituent des obstacles à la recherche d'emploi.

Même si elle dit entendre les propos de Mme DARRAS, Mme ESTEBAN indique qu'elle votera pour car elle est favorable à une politique partenariale.

Mme LHOMME souligne que la Région, Pôle Emploi et le Département mettent tout en œuvre et se coordonnent pour lever les blocages du retour à l'emploi, et cite à cet effet les aides régionales pour le permis de conduire, la garde d'enfants entre autres. Elle ajoute que les ressources numériques sont disponibles pour les demandeurs d'emploi en Mairie et dans les CCAS.

M. LEC apporte son soutien aux propos de Mme DARRAS, et indique que l'abstention de son groupe est motivée par la volonté d'améliorer les dispositions de la convention de partenariat qui ne lui apportent pas satisfaction.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Somme à Gauche » s'abstenant.

18.2.15. - LOGEMENT ET HABITAT - Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DARRAS souligne les difficultés de l'accès des jeunes ménages aux dispositifs du FSL, les critères en étant, selon elle, restrictifs.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » s'abstenant.

18.2.16. - FONDS SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT - BUDGET ANNEXE- Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » s'abstenant.

18.3.1. - BIODIVERSITE, TRAME VERTE ET BLEUE - M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. DAVERGNE souhaite connaître la position du Département quant à la participation au futur syndicat mixte issu de la transformation de l'EPTB Bresle alors que deux communautés de communes ne souhaitent pas y participer.

M. HAUSSOULIER indique que les crédits sont ouverts pour six mois pour le fonctionnement de cette institution.

M. le Président rappelle que le Département n'a plus la compétence Gemapi et qu'il ressort de la responsabilité de l'Etat d'assurer la continuité de bassin et de contraindre les communautés de communes à se regrouper en syndicat mixte. Il ajoute que le Département ne participera pas au syndicat mixte constitué.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Somme à Gauche » s'abstenant sur l'action 2.

18.3.2. - RESSOURCE EN EAU - M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées

18.3.3. - DECHETS – GESTION INTERNE - M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées

18.3.4. - ENERGIE ET QUALITE DE L'AIR - M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées

18.3.5. - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées

Après avoir constaté que des crédits de paiement inscrit au budget viennent solder les opérations anciennes, M. STOTER demande un point d'étape sur les anciens dispositifs de la politique territoriale pour présentation aux groupes d'élus d'éléments de perspectives.

M. HAUSSOULIER lui indique que sur les engagements antérieurs, 2,6M€ sont consacrés au CIDT, 2,2 M€ sont disponibles pour la politique transitoire sachant que 7 M€ restaient à mandater sur le CIDT. Concernant le dispositif transitoire de 2016, 2,2 M€ sont mobilisés pour 3 M€ à mandater. Sur l'IDEAL, 566 000 € de crédits de paiement sont inscrits sachant que les engagements souscrits s'élèvent à 1 M€, les crédits non mobilisés étant déjà « recyclés ». En conclusion, M. HAUSSOULIER se dit favorable à l'organisation d'une réunion à ce sujet.

M. STOTER indique que l'objectif de son intervention est de pouvoir quantifier le nombre de projets abandonnés.

M. HAUSSOULIER l'assure que ce travail de recherche sera effectué.

M. le Président affirme que le bilan des opérations réalisées ou non soulève le problème du respect du règlement budgétaire et financier du Conseil départemental. Il indique que la Région va engager la même démarche.

Mme BENEDINI salue le travail des services et du CAUE réalisés sur sa commune pour les résidences de centre-bourg.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. CASIER pour M. PIOT, Mme ESTEBAN pour M. CHAIDRON, M. BEAUVARLET pour M. NOIRET, Mme CARON-DECROIX pour Mme MORDACQ.

18.3.6. - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - CTEC - M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées

18.3.7. - PROGRAMMES ET OPERATIONS STRUCTURANTES - M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées

18.3.8. - AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE - M. Philippe VARLET, président, rapporteur, conclusions adoptées

En réponse à Mme TEMMERMAN, M. VARLET indique qu'à son arrivée aux affaires, la fin du déploiement de la fibre optique était à l'horizon 2030 ; elle est désormais à 2024 pour l'ensemble du territoire départemental.

M. JARDE invite à la prudence quant au délai annoncé dans la mesure où un délai de deux ans environ est observé entre le déploiement horizontal de la fibre et le branchement des foyers. M. JARDE citant l'exemple de la ville de Longueau pour laquelle alors que 1 300 foyers sont raccordables seuls 326 ont demandé leur raccordement à la fibre par crainte, selon lui, des dégâts éventuels engendrés par la pose du boîtier sur l'habitation.

M. DAVERGNE indique que dans quelques jours, le 1 000^{ème} foyer sera raccordé à la fibre dans le Vimeu.

M. le Président constate une appétence plus grande pour la fibre optique en milieu rural.

Mme DENIS se demande si la situation de la Somme est comparable en matière de fibre optique aux autres départements des Hauts de France.

M. VARLET lui indique que les départements progressent sensiblement au même rythme et il ajoute que Somme Numérique a pu bénéficier de l'aide du Fonds National pour la Société Numérique en déposant son dossier début 2017 ; ce fonds étant désormais clos.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. POTEL pour M. HERTAULT.

18.4.1. - VOIRIE DÉPARTEMENTALE + AMENDEMENT (déposé par le groupe « Union des Droites Populaires ») **Mme Brigitte LHOMME, présidente, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme WYBO défend l'amendement déposé par son groupe.

M. le Président précise que les « routes solaires » ne sont pas destinées à la circulation des véhicules en grand nombre mais sont installées sur les voies douces et les parkings, et qu'elles peuvent être déneigées avec les lames ; l'expérimentation est déjà conduite à Amiens dans le cadre du hub énergie.

M. JARDE dit son intérêt pour cette expérimentation et souligne les bons résultats à Grenoble sur les voies douces et les couloirs de bus, et confirme que cette expérimentation est prévue à Amiens Métropole dans le cadre de Smart City.

Mme LHOMME livre les explications techniques dans le cadre de la réalisation de la route solaire par l'entreprise Eurovia.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. BOHIN pour Mme LHOMME, Mme RAGUENEAU pour Mme MARTIN, Mme FONGUEUSE pour M. de JENLIS, M. POTEL pour M. HERTAULT.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, le groupe « Union des Droites Populaires » votant pour.

En réponse à Mme DENIS, M. le Président lui indique qu'une réponse lui sera apportée sur la répartition des 3,6 M€ de travaux prévus pour le barreau routier du CHU entre le lancement des travaux et les acquisitions foncières, et lui confirme, par ailleurs, que l'entreprise Lactinov va bien payer les travaux sur la RD925.

M. DAVERGNE dit avoir pris bonne note de la généralisation de la conduite sans accompagnateur et du retour de la conduite à deux pour les chauffeurs débutants et en période hivernale, et souhaiterait disposer d'une copie du courrier sur les responsabilités dans les dépendances départementales.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Union des Droites Populaires » s'abstenant sur les actions 1 et 6, le groupe « Les Elus Ecologistes » s'abstenant sur l'action 6, M. DAVERGNE ne prenant pas part au vote sur les actions 1 et 6 en tant que maire d'une commune concernée par les travaux.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. HAUSSOULIER pour Mme HOLLEVILLE-MILHAT, Mme MAILLE-BARBARE pour Mme HIVER, M. BOULANGER pour M. SOMON, M. DELNEF pour Mme QUIGNON, Mme DAMIS-FRICOURT pour M. DAVERGNE.

18.4.2. - BUDGET ANNEXE DU PARC DEPARTEMENTAL - Mme Brigitte LHOMME, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

18.4.3. - CANAL DE LA SOMME ET SOMME CANALISEE + AMENDEMENT (déposé par le groupe « Somme à Gauche ») - **Mme Marilynne DUCROCQ, rapporteure, conclusions adoptées**

M. DAVERGNE défend l'amendement déposé par le groupe « Somme à Gauche ».

M. JARDE salue la décision du Département de faire une véloroute dans Amiens.

M. DAVERGNE se réjouit de voir M. JARDE le rejoindre sur la véloroute mais souligne la nécessité de penser au reste du département.

M. le Président lui indique que le linéaire de la véloroute sera terminé en 2021.

M. VARLET indique avoir rencontré mardi avec Mme LHOMME des élus de Saint Quentin et VNF pour entreprendre avec le Département de l'Aisne un travail partenarial de réhabilitation des canaux et des chemins de halage entre Péronne et Saint Quentin.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, les groupes « Centre et Indépendants », « Somme Droite et Indépendante », « Somme Perspectives et Territoires » et « Union des Droites Populaires » votant contre.

M. le Président suspend la séance afin que M. PETITJEAN, directeur général adjoint Equipement du Département apporte toute réponse utile à Mme DENIS sur les techniques de piégeage de déchets par drone flottant.

(La séance suspendue à 16h37 est reprise à 16h38.)

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche » et « Union des Droites Populaires » s'abstenant sur l'action 2.

18.4.4. - PORTS DEPARTEMENTAUX ET LITTORAL – M. Claude HERTAULT, rapporteur, conclusions adoptées

M. DAVERGNE remercie M. HERTAULT pour les explications fournies sur les darses et les hangars à bateaux. Il indique toutefois que son groupe s'abstiendra sur l'action 2 en raison de leur position sur les travaux du port de pêche du Tréport.

M. STOTER se dit favorable à la poursuite du partenariat avec UNICEM pour les bassins de chasse hydrauliques.

M. le Président lui indique qu'une série de réunions pour rencontrer l'ensemble des carriers afin de trouver une meilleure solution va commencer.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Sommes à Gauche » et « Les Elues Ecologistes » s'abstenant sur l'action 2.

18.4.5. - VOIES FERREES - Mme Brigitte LHOMME, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

M. DAVERGNE regrette la position de RFF quant au report des travaux de la ligne Roissy-Picardie et la fermeture de la ligne Mers-Abbeville-Le Tréport.

M. le Président rappelle que le Président de la République, lors de sa venue à Amiens, avait affirmé que l'électrification de la ligne Amiens Boulogne étant au CPER serait réalisée. Le rapport Duron estime au contraire cette électrification inutile tout en confirmant la liaison Roissy-Picardie. Il dit rester donc très vigilant sur ces questions.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes » et « Parti Communiste Français » s'abstenant.

18.4.6. - SITES ET BATIMENTS DESTINES AUX INFRASTRUCTURES – M. Hubert de JENLIS, rapporteur

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche » et « Les Elues Ecologistes » votant contre l'action 3.

M. de JENLIS indique que la 1^{ère} commission se réunira demain matin à 9h30 pour examiner les deux amendements au rapport 18.5.10 déposés par le groupe « Somme à Gauche ».

M. le Président lève la séance.

(La séance est levée à 16h58).

.....

LE PRESIDENT

M. Laurent SOMON

LA SECRETAIRE

Mme Margaux DELETRE
